

RESOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} AOÛT 2017

Date de convocation : 22 juillet 2017

Présents : Françoise CHARLES, Geneviève DELORME, Francis LEMAIRE, Yannick TROTIGNON, Sylvie MARTINEAU, Jean Claude BODIN, Véronique LEMOINE, Philippe OUDIN, Jean-Marc POMMÉ

Absents excusés : Anne-Marie THEVENET – Ludovic MIDOIR – Vincent GOUMIN

Absent : Jean Philippe BRAULT

Anne-Marie THEVENET a donné pouvoir à Geneviève DELORME

Ludovic MIDOIR a donné pouvoir à Jean Marc POMMÉ

Rapports d'activités eau et assainissement 2016

Comme chaque année les communes membres du SIAEP doivent approuver les rapports d'activités 2016.

Le conseil municipal approuve les rapports d'activités eau et assainissement 2016

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Approbation des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2018

Madame le Maire porte à la connaissance des élus le projet de statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis applicables au 1^{er} janvier 2018, statuts approuvés par le conseil communautaire le 26 juin 2017.

Chaque commune membre de Val 2 C doit délibérer à son tour.

Le conseil municipal approuve les futurs statuts de la communauté de Communes Val de Cher Controis à compter du 1er janvier 2018.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Dissolution du syndicat d'aménagement de la Renne

Le périmètre du syndicat d'aménagement de la Renne étant inclus en totalité dans celui de la communauté de Communes Val de Cher Controis dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, il a donc vocation à être dissous.

Pour se faire chaque commune membre (ST ROMAIN – COUDES – MEHERS – THESEE – CHEMERY) doivent délibérer pour approuver cette dissolution et engager les négociations pour la répartition de l'actif et du passif du syndicat.

Le conseil municipal approuve la dissolution du syndicat de la Renne et décide d'engager les négociations pour la répartition de l'actif et le passif.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Logement au-dessus de la bibliothèque

Le logement au-dessus de la bibliothèque sera disponible au 1er août.

Madame le Maire propose de le remettre en location. Le loyer actuel est de 283,22 € et propose de le passer à 300 €.

Le conseil municipal décide de mettre en location le logement situé au-dessus de la bibliothèque et FIXE le loyer au prix de 300 € et charge Madame le Maire de gérer au mieux la location.

Remplacement de Sylvie MARTINEAU en tant que délégué suppléant au SIVOS

Madame Sylvie MARTINEAU a démissionné en tant que délégué suppléant au SIVOS. Il y a donc lieu de prévoir son remplacement.

Vincent GOUMIN est élu délégué suppléant du SIVOS.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Ouverture de crédits

Des crédits supplémentaires (23.314 € Dotation de Solidarité Rurale de l'Etat) sont encaissés et non prévus au budget primitif (l'information n'était pas connue).

Afin de les prévoir en recettes, il y a lieu de faire une décision modificative comme suit :

art 74121 : + 23.314 €

art 611 : + 23.314 €

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Renouvellement de concession déposée par ENGIE (filiale STORENGY) pour le stockage de gaz souterrain de Soings en Sologne

Dans le cadre de la demande de renouvellement de concession déposée par ENGIE (filiale STORENGY) pour le stockage de gaz souterrain de Soings en Sologne, la commune de CHEMERY doit donner son avis. (vice versa quand Chémery a demandé son renouvellement).

Le conseil municipal APPROUVE la demande de renouvellement de concession déposée par ENGIE

Personnel communal : 100% promouvable

Pour permettre aux agents qui peuvent bénéficier d'un avancement de grade ou de promotion interne, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser les 100 % promouvable, afin qu'aucun agent ne puisse être « lésé » si deux agents sont promus au même grade.

Le conseil municipal APPROUVE le principe des 100 % promouvable.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de modification de la taxe d'habitation : lecture d'un passage du courrier de M. JANSSENS Président de l'association des maires du Loir et Cher adressé au Président MACRON – document qui sera inséré en totalité dans le prochain « les infos de notre village ».

Storengy : immeubles situés dans le périmètre du PPRT – délaissement ou travaux conséquents.

Repas des séniors 17 septembre 2017 (présence des élus pour faire le service)

Démission de M. BORZACCHINI :

Communiqué de Madame le Maire : La lettre de M. BORZACCHINI sera diffusée dans « les infos de notre village » à sa demande.

Je considère que c'est une attaque personnelle, et je me réserve le droit de réponse lors des vœux le dimanche 7 janvier 2018 à 11 heures. Qu'a fait M. BORZACCHINI pour trouver un médecin ? Nous œuvrons tous pour la même commune.